

Déclaration de Djibouti

UPR Latvia

Merci Monsieur le Président,

Djibouti souhaite la bienvenue à la délégation de Lettonie et la félicite pour la présentation de leur rapport nationale.

Nous saluons l'adhésion au Deuxième protocole facultatif se rapportant au Pacte international relatif aux droits civils et politiques, visant à abolir la peine de mort.

Ma délégation accueille avec satisfaction les modifications apportées à la loi sur l'asile de 2013, s'agissant du traitement des demandes d'asile. Cependant, nous notons avec préoccupation que les demandeurs d'asile tels que les enfants, les mères allaitantes et les femmes en fin de grossesse sont détenus dans des structures où les conditions de réception s'étaient dégradées au cours de l'année 2014.

Selon les informations obtenues par différents organismes, nous notons avec regret que des réfugiés et des demandeurs d'asile auraient été expulsés du pays avant que leurs recours contre une décision d'expulsion aient été examinés.

Dans cette optique Djibouti souhaiterait formuler les recommandations suivantes:

- **Faire en sorte que toutes les personnes demandant l'asile en Lettonie bénéficient de toutes les garanties procédurales et que les décisions concernant l'asile, y compris dans le cadre de la procédure accélérée, puissent faire l'objet d'un recours avec effet suspensif afin d'éviter le risque de refoulement**
- **Mettre au point des mécanismes adéquats d'identification des personnes en situation de vulnérabilité et fournir une aide juridictionnelle gratuite dès le début de la procédure de demande d'asile**

Enfin ma délégation souhaite le plein succès pour la mise en oeuvre des recommandations formulées à l'occasion de l'Examen Périodique Universel.

Je vous remercie Monsieur le Président.